

TECHNOLOGIE PLAQUES FINES DE PLOMB PUR (TPPL)

PUISSANCE ET ENDURANCE EXTRÊMES



ODYSSEY[®] Extreme SERIES™



POUSSEZ-LA AUX EXTRÊMES

Jusqu'à deux fois la puissance globale des batteries conventionnelles !

Double service

Certaines batteries offrent une énorme puissance de démarrage. D'autres, une réserve de puissance à décharge profonde. La gamme imbattable ODYSSEY® Extreme Series™ offre les deux.

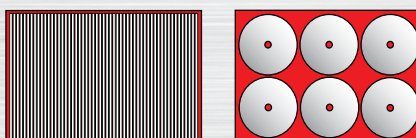
Même à très basse température, les batteries ODYSSEY Extreme Series possèdent la puissance pour fournir des impulsions de démarrage moteur supérieures à 2.250 ampères pendant 5 secondes – du double jusqu'au triple des batteries conventionnelles de taille égale. Elles sont en outre capables de supporter 400 cycles de charge-décharge jusqu'à une profondeur de décharge de 80 % †

Comment est possible une telle puissance

Les batteries ODYSSEY Extreme Series sont fabriquées avec des plaques plates de plomb pur à 99,99 % plutôt qu'avec un alliage au plomb. Les plaques de plomb pur peuvent être plus fines, ce qui nous permet d'en placer davantage dans la batterie. Un nombre croissant de plaques dans les batteries ODYSSEY implique une surface de plaques plus importante. Ce qui se traduit par davantage de puissance : deux fois plus que les batteries conventionnelles.

Encore plus puissantes

Comme de nombreuses batteries à enroulement en spirale, la gamme ODYSSEY Extreme Series fait appel à la technologie d'électrolytes AGM (Absorbed Glass Mat) pour assurer l'étanchéité de l'acide, qui permet d'installer la batterie sur son côté le cas échéant. La disposition des plaques planes, densément serrées les unes contre les autres au sein d'une batterie ODYSSEY Extreme Series évite toute perte d'espace entre les cellules en pack de six. La surface des plaques ainsi augmentée de 15% se traduit par une puissance supérieure !



■ Espace de batterie inutilisé

Batteries ODYSSEY® Extreme Series™ par rapport aux concepts enroulés en spirale : 15 % de surface de plaques supplémentaires !

Les batteries ODYSSEY® ont un nouveau nom et une nouvelle esthétique !

Bien que nous ayons simultanément adapté leur nom en ODYSSEY® Extreme Series™ et revisité leur design extérieur, soyez assuré que les batteries Extreme Series intègrent la même puissance et la même technologie auxquelles vous faites confiance depuis des années.

ODYSSEY
Extreme
SERIES™



Expédiées à pleine charge. Prêtes à partir !

Les batteries ODYSSEY Extreme Series sont prêtes à l'emploi au sortir de l'emballage. Si la tension de la batterie ODYSSEY Extreme Series est égale ou supérieure à 12,65 V, installez-la simplement dans votre véhicule pour un départ immédiat ! En-dessous de 12,65 V, complétez la charge suivant les instructions du manuel de l'utilisateur ODYSSEY Extreme Series et/ou du manuel technique. Le complément de charge appliqué à la batterie ne l'endommagera pas, même si la tension affichée est supérieure à 12,65 V.

www.odysseybattery.com www.enersys.com

†Les références PC370, PC950 et PC1100 sont réservées au démarrage moteur. Nombre de cycles limité.

PLUS FORT, PLUS LONGTEMPS

Conçues et réalisées pour durer jusqu'à 3 fois plus longtemps que les batteries conventionnelles !

Dotées d'une structure résistante et de la technologie TPPL, les batteries ODYSSEY® Extreme Series™ sont conçues pour une durée de vie de 8 à 12 ans et une durée de service de 3 à 10 ans.

Bornes en cuivre revêtues d'un alliage d'étain*

Pour garantir des connexions de câble sûres et exemptes de corrosion, nos bornes en cuivre sont revêtues d'un alliage d'étain de haute qualité*

Connexions robustes entre les cellules

Pour résister aux vibrations et éliminer les étincelles internes, les connecteurs sont moulés sur les plaques.

Séparateurs de plaque en TPPL comprimé

Pour une résistance extrême aux vibrations, les séparateurs de plaque TPPL sont comprimés avant leur insertion dans le boîtier.

Plaques de plomb pur

Pour fournir davantage de puissance, les plaques de nos batteries sont fabriquées en plomb pur à 99,99 %. Les plaques sont extrêmement minces, afin d'en installer davantage dans la batterie. Plus de plaques de plomb signifie davantage de puissance.

TPPL

TECHNOLOGIE PLAQUES FINES DE PLOMB PUR (TPPL)

L'adaptateur de hauteur en option peut être utilisé sur les modèles 34-PC1500, dans les installations exigeant un groupe 24 ou 27. Fixez fermement l'adaptateur en place, au fond de la batterie 34-PC1500.

Dans certaines installations, le modèle 34-PC1500 et son adaptateur peuvent être utilisés pour remplacer un groupe 24F ou 27F, selon la longueur de câble requise.

*Modèles PC1220 et PC1350 exclus

**À 25 °C. À des températures inférieures, les durées de stockage sont encore plus longues.

*Hormis certains modèles. Consultez le tableau pour plus de détails.

- Une sélection de batteries ODYSSEY Extreme Series est disponible avec boîtier métallique pour les applications à haute température.
- La technologie TPPL maintient l'acide en place pour éviter qu'il ne se renverse, même en cas d'installation sur le flanc.
- Les batteries ODYSSEY Extreme Series peuvent être stockées pendant 2 ans sans perdre de leur pleine puissance.**



PUISSANCE DE DÉMARRAGE ET RÉSISTANCE AUX VIBRATIONS SUPÉRIEURES

L'incroyable combinaison de puissance et d'endurance des batteries ODYSSEY®
Extreme Series™ les désigne pour pratiquement toutes les applications, en tous lieux.



Intervention d'urgence

Les batteries ODYSSEY® Extreme Series™ sont toujours prêtes avec leur puissance de démarrage sans entretien et une réserve de puissance à décharge profonde pour les accessoires embarqués.

- Véhicules de police
- Véhicules de pompiers
- Ambulances



4X4 et tous terrains

La structure renforcée et la conception cellulaire sèche et étanche assurent une résistance extrême aux chocs et aux vibrations pour les applications tous terrains les plus rudes.

- 4X4
- Camionnettes
- Véhicules tous terrains



Industriel / commercial

La puissance de démarrage supérieure et les capacités de décharge profonde des batteries ODYSSEY Extreme Series sont synonymes de tâche accomplie.

- Équipement agricole, pelouses et jardins
- Remorques de tracteur
- Équipement de terrassement/ construction





Véhicules classiques et de collection

La réserve de puissance à décharge profonde des batteries ODYSSEY® Extreme Series™ assure un démarrage aux véhicules classiques et anciens, même après deux années d'immobilité.

- Véhicules anciens
- Camions classiques
- Véhicules de performance



Moto et sports mécaniques

La batterie ODYSSEY Extreme Series délivre la puissance et la fiabilité nécessaires aux véhicules de sport mécanique. La structure renforcée et la conception cellulaire sèche et étanche assurent une résistance extrême aux chocs et aux vibrations.

- Motos et VTT
- Scooter des mers
- Motoneige
- Aéronefs ultralégers et Gyrocopter™



Véhicules de haute performance et modifiés

Du démarrage des moteurs haute compression jusqu'à l'alimentation des projecteurs à décharge haute intensité, les batteries ODYSSEY Extreme Series peuvent répondre à toutes les mises à niveau et être montées dans pratiquement toutes les positions.

- Voitures de compétition
- Voitures de course
- Dragsters

Équipements audio et vidéo

Les batteries ODYSSEY Extreme Series offrent la puissance et la souplesse de montage que les systèmes audio et vidéo automobiles haute puissance modernes exigent.

- Systèmes audio
- Systèmes vidéo
- Amplificateurs auxiliaires



BATTERIE ODYSSEY® EXTREME SERIES,™ LA P

Modèle	Tension	PHCA** (5 sec)	CCA*	HCA	MCA	Capacité nominale		Capacité de réserve en minutes	Longueur mm	Largeur mm	Hauteur mm ††	Poids kg	Borne	Couple Nm max	Résistance interne (mΩ)	Courant de court-circuit
						(20 Hr Débit Ah)	(10 Hr Débit Ah)									
PC310	12	310	100	200	155	8	7	9	137.5	86.0	99.0	2.7	Réceptacle M4	1.0	27.1	455A
PC370	12	425	200	315	270	15	14	25	200.0	77.0	140.0	5.7	Goujon M6	3.9	13.5	891A
PC535	12	535	200	300	265	14	13	21	170.2	99.1	158.5	5.4	Réceptacle M6	4.5	8	1000A
PC545	12	460	150	280	220	13	12	18	177.8	85.9	131.3	5.2	Réceptacle M6	5.6	10	1200A
PC625	12	530	200	420	340	18	17	27	170.2	99.1	176.5	6.0	Réceptacle M6	4.5	7	1800A
PC680	12	520	170	350	280	16	16	24	184.7	79.0	191.8	7.0	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	5.6	7	1800A
PC925	12	900	330	610	480	28	27	48	168.7	179.1	148.1	11.8	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	5	2400A
PC950	12	950	400	600	500	34	32	60	250.0	97.0	156.0	9.0	Goujon M6	3.9	7.1	1700A
PC1100	12	1100	500	800	650	45	43	87	250.0	97.0	206.0	12.5	Goujon M6	3.9	5.1	2450A
PC1200	12	1200	540	860	725	42	40	78	199.9	169.2	193.0	17.4	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	4.5	2600A
PC1220	12	1220	680	960	860	70	64.8	135	278.0	175.0	190.0	20.7	Borne en plomb DIN	N/A	5.7	2200A
75/86-PC1230	12	1230	760	1050	815	55	50	110	240.3	179.8	201.2	20.6	Dessus SAE Réceptacle 3/8"	6.8	2.5	3100A
PC1350	12	1350	770	1080	960	95	88.5	195	353.0	175.0	190.0	27.4	Borne en plomb DIN	N/A	4.2	2900A
25-PC1400	12	1400	850	1150	950	65	55	130	240.3	173.7	220.7	22.7	SAE	6.8	2.5	3100A
35-PC1400	12	1400	850	1150	950	65	55	130	240.3	173.7	220.7	22.7	SAE	6.8	2.5	3100A
34-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	200.2	22.4	SAE	6.8	2.5	3100A
34R-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	200.2	22.4	SAE	6.8	2.5	3100A
34M-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	171.7	201.9	22.4	SAE et goujon 3/8" (pos.) goujon 5/16" (nég.)	6.8	2.5	3100A
34/78-PC1500	12	1500	850	1250	1050	68	62	135	275.6	179.8	200.2	22.4	Dessus SAE Réceptacle 3/8"	6.8	2.5	3100A
PC1700	12	1550	810	1325	1175	68	65	142	331.0	168.4	197.6	27.6	Réceptacle M6† ou réceptacle SAE 3/8"	6.8	3.5	3500A
65-PC1750	12	1750	950	1350	1070	74	65	145	300.5	182.9	190.5	26.3	SAE	6.8	2.0	5000A
PC1800-FT	12	1800	1300	1600	1450	214	190	475	581.0	125.0	316.5	60.0	Goujon M10	9.0	3.3	3800A
31-PC2150	12	2150	1150	1545	1370	100	92	205	331.7	175.0	243.6	35.3	Goujon 3/8" ou SAE†	16.9-22.6	2.2	5000A
31M-PC2150	12	2150	1150	1545	1370	100	92	205	330.2	172.7	238.5	35.3	Goujons SAE et 3/8" (pos.), et goujons 5/16" (nég.)	16.9-22.6	2.2	5000A
PC2250	12	2250	1225	1730	1550	126	114	240	286.0	269.0	233.0	39.0	Borne DIN et goujon 3/8"	11.0 pour 3/8" goujon seulement	2.1	5000A

*Performance de démarrage à froid : S.A.E J537 JUIN 82 ** Courant d'impulsion † Peut être équipée d'une borne automobile en cuivre

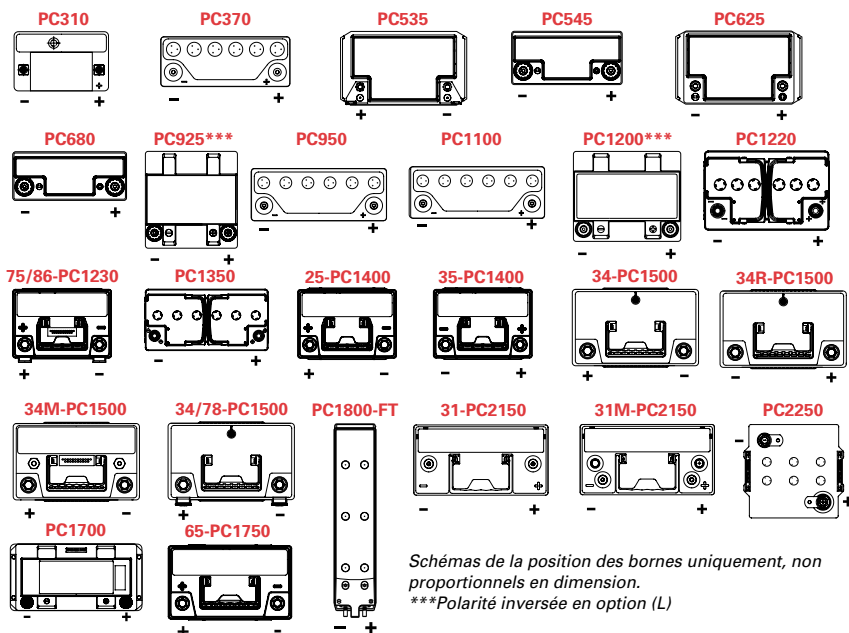
Chemises métalliques en option : disponible sur les modèles PC545, PC680, PC925, PC1200, PC1700 et 31-PC2150

Plage de température de service : PC310, PC370, PC950, PC1100 et PC1800-FT : -40 °C à 50 °C
 PC535 et PC625 : -40 °C à 45 °C,
 PC545, PC680, PC925, PC1200 et PC1700 sans chemise métallique : -40 °C à 45 °C,
 PC545, PC680, PC925, PC1200 et PC1700 avec chemise métallique : -40 °C à 80 °C,
 PC1220, PC1350 et PC2250 : -40 °C à 40 °C,
 Tous les autres modèles : -40 °C à 80 °C

†† Hauteur totale incl. borne SAE/DIN, habillage métal et tolérance maxi

PUISSANCE POUR TOUTES LES APPLICATIONS

DISPOSITIONS DES BORNES



Schémas de la position des bornes uniquement, non proportionnels en dimension.
***Polarité inversée en option (L)

ODYSSEY® EXTREME SERIES™ COMPARAISON DES TECHNOLOGIES DE BATTERIE

	BATTERIES ODYSSEY® EXTREME SERIES™	BATTERIES CONVENTIONNELLES
DURÉE DE VIE	DE 8 À 12 ans (floating) @ 25°C	5 ans
DURÉE DE SERVICE	3 à 10 ans	1 à 5 ans
ELECTROLYTE	Sèche Pas de fuite ni de corrosion externes	La plupart sont avec acide (causant brûlures et fuites); certaines sont étanches ou « gélifiées »
DURÉE DE STOCKAGE	2 ans @ 25°C avant de nécessiter une recharge	6 à 12 semaines avant de nécessiter une recharge
EXPÉDITION	Possible par avion; Classification non renversable du ministère des transports américain (moins cher)	Transport terrestre ; classification matériel dangereux (plus cher)
FIN DE VIE	La batterie perd lentement sa puissance en fin de vie, sans panne grave	Perte de puissance immédiate et grave (susceptible de vous bloquer sur place)

Garantie :

EnerSys Energy Products Inc. (le « Fabricant ») garantit que ses batteries ODYSSEY® (ci-après appelées « Batterie ») sont exemptes de tout défaut de fabrication et de matériel pour les périodes de garantie applicables suivantes :

- 2 ans pour le groupe auxiliaire de puissance (APU, Auxiliary Power Unit) et autres applications liées aux démarrages non moteur ;
- 2 ans pour les applications destinées aux sports motorisés ;
- 3 ans pour les applications commerciales, industrielles, maritimes et automobiles de tailles non BCI ;
- 4 ans pour une application de démarrage moteur avec les modèles PC1220, PC1350, PC2250 et toutes les tailles BCI.

La garantie ne couvre pas une Batterie ayant atteint sa fin de vie normale, celle-ci pouvant survenir avant l'expiration des périodes de garantie décrites cidessus. Selon l'application, une Batterie peut atteindre sa fin de vie normale avant la fin de la période de garantie. Une Batterie peut seulement fournir un nombre fixe d'ampères-heures utilisables au cours de son cycle de vie, et l'on considère qu'elle a atteint sa fin de vie normale si l'application utilise tous ces ampèresheures, quelle que soit la durée de service de la Batterie. En conséquence, le Fabricant se réserve le droit de refuser une réclamation au titre de la garantie s'il détermine que la Batterie a atteint sa fin de vie normale, même si la demande se situe dans la période de garantie applicable.

La période de garantie commence à partir de la date d'achat attestée par le reçu original ou, si aucun reçu n'est disponible, à partir de la date d'expédition par le Fabricant telle qu'indiquée sur la batterie. Les batteries couvertes par la présente garantie seront remplacées gratuitement si, à la seule discrétion du Fabricant, elles présentent un vice de matériel ou de fabrication. Les batteries faisant l'objet d'un remplacement sous garantie doivent être retournées au distributeur vendeur original. Si cela n'est pas possible, d'autres distributeurs/vendeurs ODYSSEY peuvent être contactés, mais des frais de traitement de la garantie peuvent s'appliquer. La présente garantie peut varier

selon les pays ; contactez votre grossiste ou vendeur de Batterie ODYSSEY agréé pour obtenir la garantie applicable.

Les batteries remplacées conformément aux termes de la garantie seront expédiées avec un autocollant de remplacement jaune et ne seront garanties que pendant la durée restante de la période de garantie d'origine.

Dispositions générales :

- Le Fabricant n'a aucune obligation, selon les termes et les limites de la garantie décrite dans le présent document, au cas où la Batterie serait endommagée ou détruite à la suite d'une ou de plusieurs des conditions suivantes :
 - Détérioration volontaire, usage abusif, négligence ou si le couvercle a été enlevé.
 - Forces naturelles telles que le vent, la foudre, la grêle ; dommages causés par le feu, un choc, une explosion, le vandalisme, le vol, l'ouverture du couvercle de la Batterie, de quelque manière que ce soit
 - Surcharge, charge insuffisante, charge ou installation en polarités inversées, entretien inapproprié, entraînant la décharge profonde de la Batterie en raison d'une charge parasite ou d'une manipulation incorrecte telle que l'utilisation des bornes pour soulever ou transporter la Batterie. Des chargeurs d'entretien non dotés d'une tension de charge d'entretien régulée entre 13,5 et 13,8 V (pas moins de 13,5 V et pas plus de 13,8 V) entraîneront la défaillance précoce de la Batterie. L'utilisation de ce type de chargeur avec la Batterie entraînera également l'annulation de la garantie. En ce qui concerne les applications disposant d'un alternateur, ce dernier doit délivrer un courant de 14,0 V à 14,7 V lorsqu'il est mesuré aux bornes de la Batterie. Les alternateurs non dotés d'une tension de charge régulée entre 14,0 et 14,7 V (pas moins de 14,0 V et pas plus de 14,7 V) entraîneront la défaillance précoce de la Batterie. L'utilisation de ce type d'alternateurs avec la Batterie entraînera également l'annulation de la garantie.
 - Tout manquement à l'installation correcte de la Batterie ou le manque d'habillage métallique dans les applications à hautes températures ou vibrations.

- Toute réparation ou tentative de réparation de la Batterie par des personnes autres qu'un représentant agréé du Fabricant entraînera l'annulation de la garantie.
- Détérioration normale ou accélérée des qualités électriques causée par les conditions d'utilisation ou d'application.
- Si la Batterie est utilisée pour une application requérant une énergie au démarrage supérieure ou une réserve d'énergie plus importante qu'elle n'est destinée à fournir, ou si la capacité de la Batterie est inférieure à la capacité spécifiée par le fabricant du véhicule, ou si la Batterie est utilisée d'une manière quelconque dans des applications pour lesquelles elle n'est pas destinée.
- Stockage prolongé de véhicules dotés d'ordinateurs d'injection de carburant, d'alarmes, de GPS et d'autres appareils électriques requérant une alimentation par batterie continue pour prendre en charge les mémoires actives ; cette consommation de courant doit être compensée à l'aide d'un chargeur d'entretien, d'une charge périodique ou en déconnectant la Batterie pour éviter des dommages irréversibles. Une Batterie disposant d'une tension à circuit ouvert inférieure ou égale à 8,0 V sera considérée comme étant excessivement déchargée et la garantie sera annulée en raison d'une utilisation abusive et/ou de négligence.
- **ATTENTION - NE PAS UTILISER D'HUILES, DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'ALCOOLS, DE DÉTERGENTS, D'ACIDES FORTS, DE SOLUTIONS ALCALINES FORTES, DE SOLVANTS À BASE DE PÉTROLE OU DE SOLUTIONS AMMONIACALES POUR NETTOYER LES BACS ET LES COUVERCLES DE BATTERIE. CES MATÉRIAUX PEUVENT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX BACS ET AUX COUVERCLES DE BATTERIE ET ENTRAÎNERONT L'ANNULATION DE LA GARANTIE**
- Pour obtenir un service de garantie :
 1. Retourner la Batterie au grossiste ou au vendeur initial.
 2. Si le Fabricant, à sa seule discrétion, détermine que la Batterie comporte des vices de matériel ou de fabrication conformément aux termes de cette garantie limitée, elle sera remplacée.

3. L'acceptation par le Fabricant de tout article qui lui est expédié ne constitue pas l'admission que ces articles sont défectueux. Tous les articles retournés au Fabricant peuvent, à la seule discrétion de celui-ci, devenir la propriété du Fabricant.

CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE, ET LE FABRICANT DÉCLINE ET EXCLUT TOUTES AUTRES GARANTIES STATUTAIRE, EXPLICITES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU FABRICANT EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE SERA DE REMPLACER LA BATTERIE AU COURS DE LA PÉRIODE DE GARANTIE EN VIGUEUR. LE FABRICANT NE SERA EN AUCUN CAS TENU POUR RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES DE TOUTE AUTRE NATURE, QU'ILS SOIENT DIRECTS, CONSÉCUTIFS, SECONDAIRES, EXEMPLAIRES, SPÉCIAUX OU AUTRES. LE FABRICANT NE SERA ÉGALEMENT EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES FRAIS D'ENLÈVEMENT OU D'INSTALLATION NI DE LA PERTE DE TEMPS OU DE PROFITS.

Certains pays et/ou États n'autorisent pas les limites d'une durée de garantie implicite ni l'exclusion ou les limites portant sur les dommages accidentels ou consécutifs. Les restrictions susmentionnées peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits juridiques spécifiques qui peuvent varier selon les pays et/ou les États. La présente garantie sera régie et interprétée conformément aux lois du Commonwealth de Pennsylvanie, sans qu'il soit donné application aux règles de conflit de droits de l'État de Pennsylvanie. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises signée à Vienne en 1980 ne s'applique pas à la présente garantie. Il est entendu que la présente garantie constitue un accord exclusif entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent document. Aucun employé ou représentant du Fabricant n'est autorisé à offrir de garantie supplémentaire au présent accord.

À propos de EnerSys®

EnerSys® est un leader mondial des solutions de stockage de l'énergie pour les applications automobiles, militaires et industrielles.

Avec des usines de fabrication dans 18 pays, des structures commerciales et après-vente partout dans le monde, et plus d'un siècle d'expérience dans le secteur des batteries, EnerSys constitue un puissant partenaire pour les prestataires de services et fournisseurs de pièces automobiles.

Siège social internationale EnerSys

2366 Bernville Road

Reading, PA 19605

Tel: +1-610-208-1991

+1-800-538-3627

Fax: +1-610-372-8613

EnerSys EMEA

EH Europe GmbH

Löwenstrasse 32

8001 Zurich, Suisse

Tel: +41 (0) 44 215 74 10

EnerSys Asia

152 Beach Road

Gateway East Building #11-03

Singapour 189721

Tel: +65 6508 1780

www.odysseybattery.com

www.enersys.com



© 2013 EnerSys. Tous droits réservés.

Les marques commerciales et les logos sont la propriété d'EnerSys et de ses filiales, exception faite de Gyrocopter™, qui n'appartient pas à EnerSys.